

**AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
D'UN TERRAIN COMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
D'UNE CHAUFFERIE BOIS SUR LA COMMUNE D'AIME-LA-PLAGNE**

L'an deux mil vingt-cinq le 15 octobre, le Conseil communautaire dûment convoqué le huit octobre, n'a pas pu se réunir réuni à Aime-La-Plagne, le quorum n'ayant pas été atteint. L'an deux mil vingt-cinq le 20 octobre, le Conseil communautaire dûment convoqué le seize octobre, s'est réuni à Aime-la-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président. Le Conseil communautaire peut délibérer valablement à cette occasion, **sans condition de quorum**.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose
MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes ASTIER Fabienne (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI), FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, GIROD-GEDDA Isabelle, VILLIEN Michelle
MM BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, HANRARD Bernard, MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE), TRAISSARD Robert.

Absents :

Mme BERARD Patricia
MM SILVESTRE Jean-Louis, URBAIN Xavier, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27	Présents : 13	Absents : 14	dont pouvoirs : 2
------------------	---------------	--------------	-------------------

Le Président rappelle que la Communauté de communes Les Versants d'Aime est engagée dans la réalisation d'un réseau de chaleur bois-énergie sur un périmètre déterminé sur la commune d'Aime-la-Plagne. Ce réseau de chaleur vise à alimenter principalement des bâtiments appartenant ou exploités par la Communauté de communes actuellement chauffés par des installations au fioul (Ecole de Musique, Théâtre et Danse, l'EPHAD), ainsi que des bâtiments locatifs appartenant à l'OPAC de la Savoie.

De manière à mener le projet à terme, une chaufferie bois devra être construite sur un terrain appartenant à la commune d'Aime-la-Plagne, cadastré section L n° 1216, pour une superficie approximative de 600 m². Ce terrain serait mis à disposition par la commune d'Aime-la-Plagne à la Communauté de communes Les Versants d'Aime ou à son délégataire.

La durée de la mise à disposition est fixée pour toute la durée initiale du contrat de concession, soit 20 ans maximum, avec possibilité de prorogation par avenant en cas d'extension de la durée de la concession.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 15
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 15
- nombre de votes « pour » : 15
- nombre de votes « contre » : 0

Considérant que la Communauté de communes a pour mission de développer des infrastructures durables et respectueuses de l'environnement, notamment par la création de réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables,

Considérant que la construction d'une chaufferie bois sur la parcelle communale cadastrée section L n° 1216 est indispensable au bon fonctionnement du réseau de chaleur prévu sur la commune d'Aime-la-Plagne,

Considérant que la convention proposée encadre les modalités de mise à disposition du terrain, les responsabilités des parties, ainsi que les conditions de retour du terrain à la commune à l'issue de la concession,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Versants d'Aime,

Vu la délibération n° 2025-030 du 12 février 2025 de la Communauté de Communes des Versants d'Aime relative à la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » et à la création d'un réseau de chaleur sur la commune d'Aime-la-Plagne,

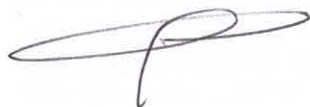
Vu la délibération n°2025-073 du 25 septembre 2025 de la commune d'Aime-la-Plagne.

AUTORISE le Président à signer la convention et tous documents afférents, ainsi qu'à engager les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 20 OCTOBRE 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

